

A detailed oil painting of an elderly man with white hair, wearing a dark coat and a blue patterned cravat. He is holding an open letter with both hands, looking down at it intently. The letter contains handwritten text in French. In the background, there are several books on a shelf. The overall style is classical and realistic.

Christian
BOUYER

12 lettres
qui ont changé
l'Histoire

Pygmalion

Extrait de la publication

12 lettres

qui ont changé l'Histoire

Depuis 5000 ans, les hommes écrivent ! Et certaines lettres, par leur autorité, leur audace, leur originalité, ont changé l'Histoire. Celle de Louis XVI convoquant les États généraux à Versailles, d'où jaillit la Révolution française, ou le *J'accuse!* d'Émile Zola comptent parmi les plus célèbres. Mais Christian Bouyer en rappelle d'autres qui, tout en étant confinées à la sphère de la vie privée ou ayant appartenu à l'histoire de la littérature, restent capitales pour mieux nous faire comprendre un événement, une époque, une personnalité.

Voici douze lettres palpitantes pour revivre de grands moments de l'Histoire.

Christian Bouyer, professeur agrégé, docteur en études européennes, est un spécialiste du XVII^e siècle français auquel il a consacré de nombreux ouvrages. Il a publié chez Pygmalion : La Duchesse de Chevreuse, Gaston d'Orléans (prix Pierre Gaxotte, 2007), Le Duc d'Orléans, frère de Louis XIV, La Grande Mademoiselle, La Princesse Palatine (prix Hugues Capet, 2005), Henriette-Anne d'Angleterre et Louis XIV et la famille royale.

Pygmalion

Extrait de la publication

12 lettres
qui ont changé
l'Histoire

DU MÊME AUTEUR

- Odéon est ouvert : tribune libre*, Nouvelles Éditions Debrasse, 1968.
- Michel Particelli d'Émery, surintendant des finances*, Microéditions universitaires, Hachette, Paris, 1974.
- Le folklore du boulanger*, Maisonneuve et Larose, Paris, 1983. Réédition L'Harmattan, Paris, 2005.
- Réédition, L'Harmattan, Paris 2005.
- Présentation et préface des *Mémoires de la duchesse de Montpensier*, deux volumes, Librairie Fontaine, Paris, 1985.
- Le passeur de la liberté* (roman), Lieu commun, Paris, 1989.
- Les hommes d'argent : Histoire des grandes fortunes de France du XVII^e siècle à 1914* (essai), Olivier Orban, Paris, 1990. Réédition, L'Harmattan, Paris 2004.
- Dictionnaire des reines de France*, Perrin, Paris, 1992 ; réédition, Perrin, Paris, 2001 ; 3^e édition, 2007. Prix du Livre d'histoire, Amale, 2007.
- Histoire du papier*, Brépols, Turnhout, Belgique, 1994.
- Les grands discours républicains*, en collaboration avec René Ponthus, Le Cherche-Midi, Paris, 1998.
- Gaston d'Orléans, séducteur, frondeur et mécène*, Albin Michel, Paris, 1999. Grand Livre du mois, 1999. Réédition Pygmalion, 2007.
- Présentation et commentaires des *Portraits littéraires de la duchesse de Montpensier*, Séguier, Paris, 2000.
- Louis XIII : le sceptre et la pourpre*, Tallandier, Paris, 2001.
- La duchesse de Chevreuse*, Pygmalion, Paris, 2002.
- Gaston d'Orléans, Le frère rebelle de Louis XIII*, Pygmalion, Paris, 2003. GLM, 2003.
- La grande aventure des écoles normales d'instituteurs*, Le Cherche-Midi, Paris, 2003.
- La Grande Mademoiselle*, Pygmalion, Paris, 2004.
- Le Secret des Rois de France, de Hugues Capet à Louis-Philippe I^{er}*, avec Pierre Copernik et Serge Cosserson, France-Loisirs, Paris, 2004.
- Au temps des Isles*, Tallandier, Paris, 2005. GLM, 2005.
- La Princesse Palatine*, Pygmalion, Paris, 2005. Prix Hugues Capet, 2005.
- Louis XIII, la montée de l'absolutisme*, Tallandier, Paris, 2006. GLM, 2006.
- Henriette-Anne d'Angleterre*, Pygmalion, Paris, 2006. Prix du livre d'Étretat, 2007.
- Les amants célèbres*, Éditions Lucien Souny, 2009.
- Louis XVI et la famille royale*, Pygmalion, 2009.

Christian BOUYER

12 lettres

qui ont changé
l'Histoire



Pygmalion

Sur simple demande adressée à
Pygmalion, 87 quai Panhard et Levassor, 75647 Paris Cedex 13,
vous recevrez gratuitement notre catalogue
qui vous tiendra au courant de nos dernières publications.

© 2011 Pygmalion, département de Flammarion
ISBN : 978-2-7564-0569-8

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5 (2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

À Laurence et Stéphane

Introduction



Il est des mots courants, d'une grande banalité, mais dont la simple évocation peut ouvrir un champ immense d'investigation culturelle. Ainsi de cet objet, connu de tous et utilisé quotidiennement par des millions d'individus, que l'on appelle tout bonnement « une lettre ». Voilà un extraordinaire moyen de communication entre les hommes qui traverse les siècles bâtisseurs des diverses sociétés.

Il serait difficile de le nier. Mais, la lettre a bénéficié avec bonheur de deux inventions essentielles qui ont permis son développement exponentiel. D'abord, l'écriture ! Depuis cinq mille ans, celle-ci s'est affirmée comme un vecteur unique de civilisation. Ensuite, le papier ! Dès sa création, au début de l'ère chrétienne, il est devenu un produit de consommation par excellence, recouvrant un éventail d'utilisation sans cesse élargi. Auxiliaire précieux, au départ, dans la fixation des choses de l'esprit et du pouvoir politique, il tend à

recouvrir la totalité des activités humaines. L’encre et la plume sont venues naturellement couronner l’édifice.

Emportée dans une fabuleuse aventure, la lettre implique dans sa fonction relationnelle au moins deux acteurs, l’auteur et le destinataire. En réalité, selon son origine et sa facture sémantique, elle peut aller vers l’universalité. Une lettre pontificale, adressée à un souverain et invoquant une question de dogme ou de gestion ecclésiastique contestée, oriente son message vers un public national automatiquement concerné. Il en est de même des lettres de l’administration monarchique pour qu’elles soient transmises, au mieux, à la connaissance des sujets gouvernés. L’Église et la monarchie, l’union du trône et de l’autel, s’affichent précisément, pour des motifs différents, comme détenteurs avec la lettre d’un incontestable moyen de pouvoir qui engage parfois en profondeur les conditions d’existence des peuples.

Dans le domaine économique, comment ne pas discerner dans le développement de la fameuse lettre de change entre sociétés marchandes, financières et maritimes à l’échelle européenne, une bien utile pratique ? Des foires de Lyon à celles de Champagne et de Bruges, la lettre de change permet de drainer virtuellement des fonds conséquents dans le processus des échanges, sécurisant ainsi le transport de monnaies sonnantes évidemment dangereux. L’impact est énorme auprès d’hommes d’affaires animés d’ambitions concurrentes souvent de haut vol.

Les lettres politiques constituent l'ossature des régimes du moment. Elles sont de tout temps. De la monarchie à la République, elles font florès. Les abdications au XIX^e siècle de Charles X et de Louis-Philippe dans leur forme succincte ne sont pas éloignées du renoncement au trône de France du comte de Chambord depuis son exil autrichien de Frohsdorf. La République n'est pas en reste. De Thiers au général de Gaulle, la liste des démissionnaires retient bien sûr Mac-Mahon, Casimir-Perier, Grévy, Deschanel et Lebrun qui met un terme en 1940 à ses pouvoirs, abandonnant la République aux arcanes de l'État français. Quant aux lettres de démission des présidents du Conseil ou Premiers ministres, adressées aux présidents de la République en place, elles relatent dans leur contenu les circonstances souvent parlementaires du dénouement et la perte de confiance de la représentation nationale dans les projets gouvernementaux.

La correspondance des particuliers connaît dès l'Ancien Régime une véritable explosion. On sait que plusieurs auteurs, à la plume prolifique, se sont fait un nom dans ce domaine grâce à l'édition. Gui Patin, madame de Sévigné, la princesse Palatine sont autant d'estampilles colorées, ancrées au firmament d'un genre en quête de reconnaissance. Les impétrants sont bien conscients du voile qu'ils déchirent dans l'épaisseur des événements en communiquant à autrui leur propos et réflexions avisés. La porte est alors grande ouverte, malgré une censure toujours présente et grâce à la promotion de la langue française, vers une correspondance

élargie en direction de l’Europe des Lumières. Qu’un éminent personnage parisien du XVIII^e siècle s’adresse à un correspondant d’au-delà des frontières et la lettre est lue en cénacle restreint dans une société nourrie de différences culturelles et assoiffée de détails révélateurs de modes et de comportements originaux. Même si elle peut témoigner d’événements intimes importants.

Bien entendu, au fil des siècles, on note des progrès conséquents de la poste qui recouvrent à la fois le transport des lettres et celui des voyageurs. Les diverses messageries présentes au XVI^e siècle concernent l’université, les villes et les banquiers. Elles côtoient « les chevaliers de l’écurie du roi », ces courriers portant les messages royaux dans l’ensemble des provinces. Les correspondances diplomatiques s’inscrivent dans la même pratique. Une avancée est réalisée au XVII^e siècle avec le regroupement des diverses institutions sous l’autorité du surintendant des postes (1629). En 1789, la Ferme générale des postes possède 1284 bureaux et 3 000 relais. Elle emploie 12 000 personnes et transporte 30 millions de lettres.

L’utilisation de la lettre, entre particuliers, s’accroît considérablement au XIX^e siècle. Le livret obligatoire de l’ouvrier témoigne du phénomène dans les contrats d’apprentissage et d’embauche qui sont souvent une simple lettre. Une autre source épistolaire provient, des guerres napoléoniennes à celle de 1914-1918, des écrits, à la famille, de soldats engagés sur les divers fronts. Deux facteurs nouveaux agissent alors sur la célérité de l’information. Il s’agit du chemin de fer et

du télégraphe, avant que n'arrive la véritable révolution provoquée par l'irruption du téléphone.

Toute lettre, quelle qu'en soit l'origine, alimente de manière intrinsèque une histoire. Elle s'inscrit dans une dualité espace-temps et son contenu engendre naturellement des réactions aux conséquences imprévisibles. Retenir douze lettres pour élaborer un ouvrage n'est pas, on s'en doute, chose facile. Les difficultés tiennent avant tout au choix de « l'histoire » que l'on souhaite proposer au public dans un vaste échantillon de possibilités. En outre, la lettre doit être l'héroïne de cette histoire.

Elle est au centre de l'événement, en constitue sa chair et sa consistance. Elle doit aussi, dans une sorte de hiérarchie des faits évoqués, permettre de mêler la grande et la petite histoire. C'est ainsi que nous avons retenu à la fois la lettre d'Henri IV proposant à Gabrielle d'Estrées de devenir reine et la dernière missive de Marie-Antoinette rédigée avant de monter à l'échafaud. De même, il était intéressant de soumettre la lettre de Louis XVI convoquant les États généraux en 1789 et celle de Thiers appelant au changement de dynastie en 1830. Par moments, la plume des auteurs s'envole et force le choix. Il en est ainsi de madame de Sévigné annonçant le futur mariage de la Grande Mademoiselle ou de *J'accuse* de Zola.

Une question demeure ! Fallait-il adopter un ordre chronologique dans la présentation de ces textes ? Comme chaque « histoire » constitue une unité spécifique, à un moment donné, ce choix n'a pas été favorisé.

– 12 *Lettres qui ont changé l’Histoire* –

Nous convions le lecteur à la découverte de ces événements, chacun relaté en quelques pages, mais dont la densité des faits est bien réelle, le tout porté par une expression d’une grande clarté.

La déclaration de guerre de Louis XIII à l'Espagne



*Une curieuse déclaration de guerre de Louis XIII
à l'Espagne engage les deux pays dans un conflit
de vingt-quatre ans (1635-1659)*

Dans la première moitié du XVII^e siècle, l'Europe est empêtrée dans un large conflit à la fois religieux et politique. C'est la fameuse et sanglante guerre de Trente Ans (1618-1648), impliquant la plupart des nations. Jusqu'en 1635, la France s'est contentée de soutenir certains belligérants sans intervenir directement. C'est « la guerre couverte ». Le 19 mai 1635, elle manifeste soudainement son désir d'en découdre militairement avec l'Espagne et entre dans « la guerre ouverte » avec les Habsbourg de Madrid. Les hostilités prennent fin un quart de siècle plus tard par la paix des Pyrénées (1659) et le mariage, l'année suivante, de Louis XIV et de l'infante Marie-Thérèse.

Le texte de la déclaration de guerre ne manque pas d’originalité :

Le héraut d’armes de France, au titre d’Alençon soussigné, certifie à tous qu’il appartiendra, être venu dans les Pays-Bas, trouver de la part du roi son maître, son unique souverain et seigneur, le cardinal-infant d’Espagne pour lui dire que puisqu’il a refusé de rendre la liberté à monsieur l’archevêque de Trèves, électeur de l’Empire, qui s’était mis sous sa protection lorsqu’il ne la pouvait recevoir de l’empereur ni d’aucun autre prince et que, contre la dignité de l’empire et le droit des gens, il retient prisonnier un prince souverain contre lequel il n’avait point de guerre, Sa Majesté lui déclare qu’elle est résolue de tirer raison par les armes de cette offense qui intéresse tous les princes de la chrétienté... Alençon.

L’analyse du document révèle plusieurs éléments intéressants. D’abord sa brièveté. Il se limite à quelques phrases et c’est dans la dernière que Louis XIII signale sa volonté « de tirer raison par les armes ». Pour grave qu’il soit, le motif n’est pas d’une ampleur mettant en cause la sécurité des États en Europe. Certes, l’archevêque de Trèves est l’un des sept personnages qui procèdent à l’élection de l’empereur¹. C’est un « prince souverain » dans l’Empire que l’Espagne retient prisonnier. Mais on voit bien que l’intervention de la France

1. Les six autres sont l’électeur palatin, le roi de Bohême, le duc de Saxe, le marquis de Brandebourg et les archevêques de Mayence et de Cologne.

en sa faveur n'est qu'un prétexte. Sans doute l'affaire aurait-elle pu être réglée par la négociation.

Ce qui frappe surtout, ce sont les conditions de l'entrée en guerre. C'est probablement la dernière fois que l'on a recours aux anciens usages de la chevalerie. Avant que les armées n'entrent en campagne, le défi est solennellement porté au roi d'Espagne à Bruxelles par un héraut d'armes « au titre d'Alençon¹ ». Il s'agit d'un gentilhomme du Midi, du nom de Gratiolet, accompagné d'une petite escorte. Venant de Paris, il se présente à Bruxelles où « chacun savait qu'il venait déclarer la guerre et sollicite du cardinal-Infant, une audience que celui-ci n'accorda pas ».

C'est ainsi que « sur la place de la ville, le héraut d'armes fit donner la chamade par son trompette », et lut le message de Louis XIII reprochant au roi d'Espagne d'avoir fait enlever l'Électeur de Trèves « qui s'était placé sous la protection française ne pouvant recevoir de protection d'aucun autre prince, ni de princes d'empire ». En conséquence, il lui déclarait la guerre. « Puis le héraut répandit sur la place des feuillets imprimés portant le texte de cette déclaration de guerre et que ramassaient les gens accourus en curieux. Alors, il salua et tourna bride. Au dernier village de Flandre, avant de repasser la frontière française, il placarda sur un arbre la déclaration de guerre². »

1. Le héraut d'armes de France représentait son pays. Il était chargé de missions officielles importantes (déclaration de guerre, messages diplomatiques).

2. Tapié (V.-L.), *La Guerre de Trente Ans*, Les Cours de Sorbonne, CDU, 1965, tome 1, pp. 231-232.

Que ces rites désuets constituent une survivance insolite du passé est clair. Il n’empêche. Ils inaugurent une nouvelle phase capitale dans la crise de la guerre de Trente Ans et vont déterminer les nouvelles conditions politiques en Europe jusqu’à la fin du siècle. Afin de saisir la portée de l’événement, il convient de le placer dans le contexte politique, diplomatique et militaire de l’époque.



La situation avant 1635

La guerre de Trente Ans dure depuis dix-sept ans. Le graveur Callot en a montré toute l’horreur dans ses gravures intitulées *Les Misères de la guerre*. L’origine du conflit dans l’Empire est la fameuse « défenestration de Prague » du 23 mai 1618, lorsque les Tchèques protestants passent par les fenêtres du Hradčany, le château qui domine la ville, les envoyés de l’empereur Mathias et refusent l’année suivante de reconnaître Ferdinand élu nouveau maître du Saint Empire romain germanique.

Les États de Bohême choisissent comme roi l’électeur palatin Frédéric V, gendre de Jacques I^{er} d’Angleterre¹, le chef de l’union évangélique. Les hostilités avec la Ligue catholique deviennent inévitables. L’armée impériale écrase à la Montagne Blanche, aux portes de Prague, les soldats de Frédéric V, le 8 novembre 1620. Le Palatin s’enfuit, mais la couronne de Bohême revient

1. C’est le grand-père de la Palatine, duchesse d’Orléans.

aux Habsbourg et le Palatin, mis au ban de l'Empire, perd tous ses domaines et sa dignité d'Électeur.

Dans cette conjoncture, les princes protestants craignent de subir le même sort que la Bohême. Ils alertent des États européens qui entrent dans la mêlée avec le soutien de la France. Le premier est Christian IV de Danemark. Mais il est vaincu et se voit contraint de signer la paix de Lübeck (1624). Le second est le Suédois Gustave-Adolphe. Luthérien convaincu et fort ambitieux, doté d'une armée nationale dévouée, il pénètre en Allemagne et remporte en 1631 d'éclatants succès. L'année suivante, il conquiert la Bavière. Le 8 novembre 1632, il bat à Lützen les troupes impériales commandées par Wallenstein, mais il est tué sur le champ de bataille. Son armée est ensuite vaincue à Nordlingen et quittera l'Allemagne. Par la paix de Prague, la situation se stabilise dans l'Empire.

C'est le moment que choisit la France pour affermir sa position en Europe et s'engager dans un affrontement afin de contenir la superbe des Habsbourg.



La rupture franco-espagnole

Avant que Louis XIII n'envisage cette éventualité, Philippe IV et son ministre Olivares, le Richelieu espagnol, avaient œuvré pour que l'empereur Ferdinand II rompe avec la France. Mais ce dernier s'y était toujours opposé. Le gouvernement français savait à quoi s'en

tenir. En août 1634, dans une lettre à son ministre, écrite à Chantilly, Louis XIII annonce sa volonté d’en découdre avec son beau-frère d’au-delà des Pyrénées : « On ne doit point douter que le dessein des Espagnols ne soit d’attaquer la France, toutes fois et quand ils le pourraient, soit ouvertement, soit en baillant des troupes et de l’argent à la reine-mère, à mon frère, ou à quelque malcontent du royaume, ce que je ne vois pas présentement. C’est pourquoi, j’aimerais mieux les attaquer présentement que d’attendre qu’ils nous attaquent¹. »

Richelieu est moins pressé que le roi concernant l’ouverture des hostilités. Sans doute a-t-il une vision plus claire de la situation internationale. Mais il semble qu’il tient la guerre comme inévitable dans l’avenir. Comme elle avait soutenu les princes protestants, « la France cherche à prévenir la conclusion d’une trêve entre l’Espagne et les Provinces-Unies, au prix d’une alliance militaire avec les Hollandais ».

C’est ainsi qu’en février 1635, une alliance est signée entre les deux pays. Son but est une nouvelle reconnaissance des Pays-Bas espagnols. Pourquoi ne se constitueraient-ils pas en un État indépendant à la manière suisse ? Sinon la France et les Provinces-Unies se partageraient le territoire. Le prétexte du conflit a été vu plus haut. La garnison française de Trèves est attaquée par les Espagnols et l’Électeur, Philippe de Sötern, est emmené

1. Tapié (V.-L.), *op. cit.*, p. 230.

N° d'édition : L.01EUCN000296.N001
Dépôt légal : avril 2011